



NOTIFICATION D'AVENANT au Contrat d'engagement de service civique

L'article 32 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichier et aux libertés s'applique à ce formulaire. Il vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Votre demande doit être adressée à la délégation de l'Agence de services et de paiement.

N° d'ordre :



Identification du contrat d'engagement de Service Civique faisant l'objet du présent avenant

Numéro d'Agrément :				
Nom patronymique / Prénom de la personne volontaire :				
• Pour les femmes mariées, nom d'usage :				
• Date de naissance de la personne volontaire :				
Dénomination de la structure d'accueil :				
• N° de Siret de la structure d'accueil :				
• En cas d'agrément collectif, identité de la structure ayant porté l'agrément si différente de la structure d'accueil :				
• N° de Siret de la structure agréée : L				
Date de début du contrat initial :				
Date de fin du contrat initial : L				
Parmi les données mentionnées ci-dessous, seules celles faisant l'objet d'une modification sont à renseigner				
Le contrat de Service Civique				
Durée du contrat initial : mois				
• Si demande d'augmentation de la durée de la mission,				
nombre de mois supplémentaires : mois				
nouvelle date de fin de contrat : L				
• Demande de modification de la durée de mission hebdomadaire : h/semaine				
La ou les mission(s) prioritaire(s)				
MISSION SUPPLÉMENTAIRE N° 1				
Numéro de la mission défini dans l'agrément : (chiffre) - tableau 1 -/ (lettre) Intitulé de la mission défini dans l'agrément : Date de mission : du LLLLLLL au LLLLLLL Lieu de la mission (code postal) : LLLLLLL Commune :				
Si nouvelle mise à disposition, identification de la nouvelle personne morale tierce non-agréée :				
Dénomination : N° de Siret (*):				
Courriel:				

MISSION SUPPLÉMENTAIRE N° 2	
Numéro de la mission défini dans l'agrément : (chiffre l'intitulé de la mission défini dans l'agrément : Date de mission : du au au au Commune :	
Si nouvelle mise à disposition, identification de la nouvelle p	ersonne morale tierce non-agréée :
Dénomination :	
• N° de Siret (*): * Si la personne morale tierce non-agréée ne possède pas de numéro SIRET, ind	
Adresse : Code postal Commune :	
© Courriel:	
Majoration d	le l'indemnité
Allocation d'une bourse supplémentaire sur critères s	ociaux
Pour bénéficier de l'indemnité majorée, le volontaire doit remplir l'une d	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	res sociaux de l'enseignement supérieur au titre du 5° échelon ou au delà ;
être bénéficiaire du revenu de solidarité active ou memb	
	ne a an royer beneficialre du revenu de sotidante detive.
Pièces à transmettre obligatoirement à l'ASP : • étudiant bousier : attestation de bourse	
• foyer bénéficiare du revenu de solidarité active : attestation de RSA	
.,	
l a structura d'accuail signataire de ce document atteste de la réalité de l'	ensemble des éléments qui y sont indiqués et s'engage à informer sans délai
	rique par la transmission du formulaire type (accessible sur le site Internet).
Fait le	Fait le
Le volontaire ou son représentant légal	La structure d'accueil ou son représentant
Nom :	Nom :
Qualité :	Qualité :
(signature)	(signature et cachet)

Destinataires : Original = ASP / Copies = Volontaire, Structure d'accueil

Transmis à l'ASP le :

CIVIQA-0802 ASP 0802 03 11 CIVIQ-A

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente notification de contrat d'engagement de service civique est conclue en vertu des dispositions prévues du décret 2010-485 du 12 mai 2010.

La structure d'accueil et le volontaire s'engagent à avoir pris connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur lors de la signature du présent contrat.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR L'AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT

- 1. La liasse est remplie au stylo à bille sur un support dur pour en assurer la lisibilité.
- **2.** Le volontaire ou son représentant légal et la structure d'accueil signent le présent contrat d'engagement.

ENVOI DE L'AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT DU SERVICE CIVIQUE ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

VEUILLEZ VOUS REPORTER CI-DESSOUS, AUX SITES DE L'ASP DONT VOUS DÉPENDEZ:

Région de la structure d'accueil	Site ASP gestionnaire	Région	Site ASP gestionnaire
Alsace	Clermont	Limousin	Limoges
Aquitaine	Limoges	Lorraine	Clermont
Auvergne	Clermont	Midi-Pyrénées	Clermont
Basse-Normandie	Limoges	Nord-Pas-de-Calais	Limoges
Bourgogne	Clermont	Pays de la Loire	Limoges
Bretagne	Limoges	Picardie	Limoges
Centre	Limoges	Poitou-Charentes	Limoges
Champagne-Ardenne	Clermont	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Clermont
Corse	Clermont	Rhône-Alpes	Clermont
Franche-Comté	Clermont	Guadeloupe	Martinique
Haute-Normandie	Limoges	Martinique	Martinique
Île-de-France	Limoges	Guyane	Martinique
Languedoc-Roussillon	Clermont	La Réunion	La Réunion
Saint-Martin	Limoges	Saint-Barthélémy	Limoges
Saint-Pierre-et-Miquelon	Limoges	Mayotte	Limoges
La Polynésie Française	Limoges	La Nouvelle Calédonie	Limoges
Les Terre Australes et Arctiques françaises Limoges		Wallis et Futuna	Limoges

COORDONNEES DES SITES GESTIONNAIRES:

Délégation régionale d'Auvergne

Service civique 12 avenue Léonard de Vinci Parc Technologique de la Pardieu 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1 Tel : 04 73 28 79 00

service civique.dr-auvergne@asp-public.fr

Délégation régionale de la Réunion

Service civique 190 rue des deux canons BP 612 94497 Sainte Clotilde Cedex Tel : 02 62 92 44 92

servicecivique.dr-lareunion@asp-public.fr

Délégation régionale du Limousin

Service formation professionnelle, emploi et epprentissage 8 place Maison Dieu BP 02 87001 Limoges Cedex 1 Tel : 05 55 11 57 00

Délégation régionale de Martinique

servicecivique.dr-limousin@asp-public.fr

Service civique 7 immeuble Exodom Zone de Manhity 97232 Lamentin Cedex Tel: 05 96 50 90 30

servicecivique.dr-martinique@asp-public.fr

CODIFICATIONS

TABLEAU 1 NOMENCLATURE DES MISSIONS

- 01 Solidarité
- 02 Santé
- 03 Education pour tous
- **04** Culture et loisirs
- **05** Sports
- **06** Environnement
- 07 Mémoire et citoyenneté
- 08 Développement international et action humanitaire
- 09 Intervention d'urgence

TABLEAU 2 NIVEAU DE FORMATION ou NIVEAU DE QUALIFICATION

Formation Niveau V et Vbis : Formation courte d'une durée maximum d'un an, conduisant au Certificat d'Education Professionnelle ou à toute autre attestation de même nature et Diplôme obtenu du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Formation Niveau IV : Formation de niveau équivalent à celui du Baccalauréat ou du Brevet de Technicien

Formation Niveau III: Formation de niveau du Brevet de Technicien Supérieur ou du Diplôme des Instituts Universitaires de Technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur

Formation Niveau II : Formation de niveau égal ou supérieur à celui de la Licence ou des Ecoles d'Ingénieurs

Formation Niveau I : Troisième cycle ou Ecole d'ingénieur